

Département du Gers

Communauté de communes de la
Gascogne Toulousaine

Plan Local d'Urbanisme
Intercommunal Habitat

Arrêté le 08 février 2024

Enquête publique du 16 septembre au 18 octobre

PLU approuvé le 04 mars 2025

Gascogne Toulousaine

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

PLAN DE ZONAGE

3.2

La commune de : RAZENGUES

Projection RGF 93 / Lambert 93

Source : CCGT - Atelier Urbain - Cadastre DGFIP 2024 tous droits réservés

- ZONAGE D'URBANISME
- U1d : Tissu villageois des autres communes
- U2b : Tissu urbain à vocation principale d'habitat
- AU2 : Zone à urbaniser
- A : Zone agricole
- AI : STECAL destiné aux activités de tourisme et de loisirs
- N : Zone naturelle
- Nce : Corridor écologique lié à la présence de l'eau (Trame bleue)

- PRESRIPTION PONCTUELLE
- Elément paysager à protéger : bâtiment remarquable (article L151-19 du CU)
- Elément paysager à protéger : petit patrimoine (article L151-19 du CU)
- Arbre isolé à protéger - Elément paysager (article L151-23 du CU)
- Elément paysager à protéger : mare (article L151-23 du CU)
- Bâtiment pouvant changer de destination (article L151-11 du CU)

- PRESRIPTION LINEAIRE
- Espace Boisé Classé à protéger ou conserver (article L113-1 du CU)
- Elément paysager à protéger : murets (article L151-19 du CU)
- Elément paysager à protéger : hale (article L151-23 du CU)
- Cheminement doux à conserver ou à modifier (article L151-38 du CU)
- Elément paysager à protéger : cours d'eau (article L151-23 du CU)

- PRESRIPTION SURFACIQUE
- Elément paysager à protéger : boisement (article L151-23 du CU)
- Elément paysager à protéger : plan d'eau (article L151-23 du CU)
- Emplacement réservé (article L151-41 du CU)
- Périmètre des secteurs avec OAP

